

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

---

PROTÉGER ET À GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION  
VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION - (N° 488)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 590

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 231 de M. Balanant

-----

## ARTICLE UNIQUE

Retiré avant publication.